

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, GENDREAU Hélène, GUYON André, MARTINEAU Stéphanie, OUVRARD Louissette, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, BOISDRON Frédéric, GENY-GUILLOUX Karine, VANGEON-MAGNIER Virginie, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HILLAIRET Fabrice (pouvoir à Laurent FAVREAU), BESSON Nathalie (pouvoir à Marine BESSON), GARNIER Dominique (pouvoir à Alain BOUYER), GUILLET Tanguy (pouvoir à Dominique RABAUD), PIAUD-CUISINIER Christine (pouvoir à Nadine CHARTEAU), Bernard GRACINEAU, MARTIN Willy (pouvoir à Isabelle THAREAU - GUEYE

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Madame BESSON Marine a été élue secrétaire de séance.

Présentation de la démarche PLUI par Monsieur GANACHAUD

Monsieur le Maire indique que quand l'on décide d'un transfert de compétence c'est qu'il y a une confiance dans les instances et le travail qui sera fait.

Quoi qu'il en soit, le Maire reste, sur son territoire, décideur des orientations qui sont très encadrées par les mesures législatives.

Le commissaire enquêteur le vit actuellement sur la commune. Les demandes de terrains constructibles sont nombreuses, alors que la loi limite la consommation foncière.

Les élus référents et la DGS participeront aux différentes réunions. Ce sera donc un travail de collaboration.

Le PLU de la commune a déjà permis aux élus d'engager les réflexions nécessaires et répondre aux obligations actuelles.

Il s'agit de faire fonctionner le territoire en termes d'habitat, d'économie, d'environnement.

Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 18 octobre 2023.

Monsieur le Maire revient sur les incidents climatiques, avec quelques dégâts : une digue a cédé et quelques terrains inondés dans le marais avec un impact sur le milieu agricole.

Sur Venansault, pas de dégâts, seulement quelques chutes d'arbres.

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-SUBVENTION AU CCAS (Laurent FAVREAU)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 octobre dernier, a décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de permettre de pallier le déficit de l'EHPAD.

Afin de permettre de prendre en charge ce déficit de trésorerie, il est nécessaire de verser une subvention exceptionnelle de 150 000 € au CCAS. Le versement de cette subvention sera fractionné et tiendra compte des besoins de trésorerie.

Monsieur le Maire précise que des mesures sont mises en place pour venir en aide aux établissements les plus en difficultés. L'EHPAD pourrait bénéficier d'une aide financière exceptionnelle. Si tel est le cas cette subvention ne sera pas mise en œuvre. Il s'agit dans l'attente de permettre le paiement des salaires et des fournisseurs.

Une revalorisation des tarifs pour les nouveaux entrants et les résidents actuels, devra être envisagée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder cette subvention au CCAS.

2-PRISE EN CHARGES DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU CONGRES DES SAGES (Alain THIBAUD)

Deux membres du Conseil des Sages se sont déplacés au Congrès National de la Fédération des Conseils des Sages.

Madame BRESSON a utilisé son véhicule personnel.

Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement afférents : 97.27 € (227 kms- 0.41 €/km et 4.20 € de péage).

Le Conseil des Sages a élu un bureau en septembre :

-Présidente : Madame BALLANGER

-Vice-Présidente : madame BRESSON

-Secrétaire : Monsieur HAAG

Le Conseil des Sages n'a pas de budget propre. Les dépenses s'effectuent en concertation avec les élus référents.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement ci-dessus présentés.

3-PLAN DE FINANCEMENT LIAISONS DOUCES ET TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS (Alain THIBAUD)

Le Conseil Municipal a délibéré pour solliciter les fonds de concours au titre du financement des terrains de tennis extérieurs et des liaisons douces.

Toutefois l'enveloppe de fonds de concours sollicitée ne peut être supérieure au montant de la participation communale.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement et de solliciter :

-terrains de tennis extérieurs : fonds de concours à hauteur de 56 000 €

-liaisons douces : 83 694 €.

Pour rappel les plans de financements adoptés étaient les suivants :

*Terrains de tennis

- Coût des travaux : 191 253.12 € TTC
- Subvention du Conseil Départemental : 20 000 €
- Don du Club de tennis : 20 000 €
- Subvention de la FFT : 16 000 €
- Subvention dispositif « 5 000 terrains de sports » : 22 900 €
- Fonds de concours : 73 000 €
- Autofinancement : 39 353.12 €

*Liaisons douces

- Coût des travaux : 209 236.40 €
- Subvention du Département de la Vendée : 41 847.28 €
- Fonds de concours de la Roche Agglomération : 88 974.00 €
- Autofinancement : 78 415.12 €

Les fonds de concours non utilisés seront fléchés sur les autres projets de la commune.

Le Conseil Municipal valide les nouveaux plans de financement à l'unanimité.

4-AVIS SUR LE NOUVEAU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL (Pierre CASSARD)

Le Conseil d'Agglomération du 4 octobre dernier a émis un avis favorable au bilan 2017-2022 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPG).

Les communes membres de l'agglomération sont sollicitées pour avis sur une partie du PPG 2023-2028.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au PPG tel que présenté.

Monsieur CASSARD précise que ce document a été validé en commission intercommunale du logement.

Il s'agit d'une nouvelle grille pour faciliter le classement des demandeurs en fonction de la cotation.

Les demandeurs commettent parfois des erreurs dans les cases cochées ce qui fausse leur nombre de points.

Il convient donc de bien retravailler la demande en amont.

Monsieur le Maire indique que le classement des demandeurs était complexe car de nombreuses situations étaient similaires et le choix était compliqué.

La cotation permet de fixer objectivement les priorités.

Une expérimentation des attributions avec les deux grilles en parallèle a été menée.

Cela a permis d'adapter la cotation.

Seule la Roche Agglomération a effectué ce travail en Vendée. Le règlement ainsi déterminé va s'appliquer à l'ensemble du territoire Vendéen, avec le risque que cette cotation ne corresponde pas aux réalités de ces territoires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important pour les élus de participer aux réunions pour prendre part aux décisions.

Les demandeurs qui refusent un logement voient leur note se dégrader.

Cette nouvelle grille est exploitée depuis le second trimestre 2023.

Madame THAREAU demande si en cas de refus il y a une analyse du refus ou si la pénalité s'applique automatiquement.

Monsieur CASSARD indique que la personne a connaissance des conditions de locations du logement avant le passage en commission. Si le demandeur maintient sa candidature jusqu'à la commission, la pénalité s'applique. Si le demandeur ne souhaite pas bénéficier du logement, il doit se désister avant la commission pour permettre au suivant sur la liste de bénéficier du logement. Les demandes sont nombreuses.

Le travail a été effectué avec les bailleurs sociaux et les services de l'Etat.

Madame THAREAU indique que le délai moyen d'attente était de 16 mois sur l'agglomération et demande dans quelles mesures cette cotation va améliorer le délai.

Monsieur le Maire indique que c'est un outil d'aide à la priorisation des dossiers et qu'effectivement il n'y aura que peu d'impact sur le délai d'attribution. L'objectif est de ne pas procéder à des attributions subjectives.

Madame THAREAU évoque les résidences fragiles et demande de quoi il s'agit.

Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner.

Madame THAREAU demande s'il y a des enquêtes usagers qui sont effectuées.

Monsieur le Maire indique que les bailleurs effectuent ces enquêtes et les analysent.

Certains bailleurs ont parfois été en difficulté, mais des programmes de rénovation et des actions ont été mises en place.

Madame THAREAU demande ce qui a été mis en place en termes de « transparence » vis-à-vis des demandeurs.

Monsieur le Maire indique que la cotation permet d'être transparent pour prouver aux demandeurs que les critères de priorisation sont objectifs. La cotation permet d'expliquer plus facilement le classement aux demandeurs.

Monsieur BOISDRON précise que les résidences fragiles sont les résidences qui rencontrent des fragilités techniques, sociales, économiques.

Monsieur le Maire indique que les communes n'ont pas la main sur tous les logements. Certains sont attribués par l'Etat ou Action Logement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan de gestion de la demande de logement social, à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

1-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LE POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE (Louisette OUVRARD).

Le Conseil Municipal avait délibéré le 9 décembre 2021, pour décider de la création d'une entente intercommunale et de l'élection des membres siégeant au sein de cette entente, afin de permettre le recrutement commun aux communes de Landeronde, Dompierre, Mouilleron le Captif et Venansault, d'un conseiller numérique.

La période biennale s'achève au 31 décembre 2023.

Au regard de l'intérêt que présente cette mission pour les usagers et de la qualité du service rendu par la conseillère en poste, il est proposé de renouveler cette mission pour une nouvelle période triennale et d'élire deux représentants (actuellement Mesdames MARTINEAU et OUVRARD).

Il convient également comme chaque année de ratifier le coût de cette entente, qui s'élève pour 2023 à 2 030.77 € pour la commune de Venansault (28.84% du coût total).

La subvention de l'Etat est renouvelée pour 3 ans (avec un montant inférieur que sur la première période).

Madame THAREAU demande quel bilan a été effectué.

Pour 2023, 40 ateliers ont été organisés (4 à 5 personnes par atelier), 60 personnes ont été reçues individuellement. Ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui demandent mais ce sont souvent des retraités.

Monsieur le Maire précise qu'il est favorable à cette démarche, mais indique que l'Etat a lancé l'opération en mettant en valeur le développement du numérique en finançant à 90%. Le service étant rendu, le besoin s'est installé et cela est positif, mais la participation de l'Etat diminue. Comment peut-on supprimer un service qui répond à un besoin ? Au terme de la nouvelle période triennale, le service sera certainement pérennisé, mais à la charge totale des collectivités.

Monsieur le Maire fait le parallèle avec un sujet évoqué en CST avec la prime inflation. L'Etat la met en place mais ne la finance pas. Elle ne sera pas mise en place à Venansault. Les critères d'attribution ne sont pas justes. A partir du moment où l'Etat prend une décision, il doit la financer. On ne peut pas décider et demander aux autres de financer.

Concernant l'agent numérique, Monsieur le Maire indique que si le poste est pérennisé, l'agent pourra peut-être se voir attribuer des missions sur la commune. Venansault pourra se permettre de le faire mais ce ne sera peut-être pas le cas pour toutes les communes.

Monsieur BOISDRON ajoute que c'est une mission qu'il faudra maintenir au maximum au regard du nombre de formalités qu'il est nécessaire d'effectuer sur le net.

Monsieur le Maire indique que le Département a fait travailler des jeunes sur les réseaux numériques.

Les jeunes sont très au fait des réseaux sociaux, mais beaucoup moins sur les sites de formalités.

Monsieur BOISDRON indique que la génération qui arrive est utilisatrice mais pas technicienne, car tout est existant alors que la génération précédente a contribué à la mise en place techniquement.

Madame MARTINEAU ajoute qu'effectivement les procédures dématérialisées sont nombreuses et cite l'exemple des parents d'élèves qui doivent désormais effectuer les démarches via des plateformes dédiées pour la scolarité des enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'entente intercommunale et valide l'élection de Mesdames MARTINEAU et OUVRARD pour siéger au sein de l'entente.

INTERCOMMUNALITE

1-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire du 4 octobre dernier a adopté le rapport sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil Communautaire du 4 octobre dernier a adopté le rapport sur le prix et la qualité de la collecte des déchets ménagers.

Conformément à la réglementation ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal. Il est donc proposé de prendre acte de cette présentation.

Monsieur le Maire indique que de nouvelles modalités de collecte vont être mises en place en 2024.

Une fois toutes les modalités déterminées, une communication sera faite auprès des usagers.

Le tri impose la construction de nombreuses usines de traitement des différents matériaux issus du tri.

La France dispose d'une gestion performante des déchets.

Dans de nombreux pays les déchets sont partout, dans les rues, sur les marchés (ou les denrées restent sur place si elles ne sont pas vendues).

Monsieur le Maire prend l'exemple de la ville de Palerme : les toupies de béton sont rincées sur le chantier avec un écoulement des eaux usées directement en mer.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

Commission élargie Centre Bourg : 7 décembre - 17h30

Commission finances 13 décembre - 18h30

Réunion publique : 13 décembre – 20h00

Conseil Municipal : 19 décembre - 20h30

Vœux à la population : 17 janvier

Conseil Municipal : 23 janvier

Elise AUGEREAU : Téléthon les 8 et 9 décembre. Le programme a été distribué dans les boîtes aux lettres.
Besoin de bénévoles pour la tenue des différents stands

Magalie RACINEUX : le 29^{ème} CME est en place. Ils ont participé aux commémorations du 11 novembre.
Monsieur BOISDRON : a eu connaissance d'une société qui met en place le système « j'allume ma rue » qui permet d'allumer les lampadaires à la demande.
Monsieur le Maire indique qu'un boîtier doit être installé sur chaque lampadaire avec un coût unitaire de 700 €. Le taux de panne est important. Les communes qui l'ont mis en place sont en train de les retirer.
Monsieur le Maire indique que le programme de changement des boules mercure par des leds est en cours. Cela va permettre des économies.
Les techniques vont vraisemblablement évoluer dans les prochaines années.
L'ensemble des boules mercure doit être supprimé d'ici à 2032. En Vendée ce sera le cas en 2027, grâce aux subventions accordées par l'Etat au travers notamment du Fonds Vert.